



AAMTI

ASSOCIATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES

84 avenue de Villiers – 75017 PARIS

01.46.22.52.20

aamti@aamti.fr – www.avocat-immo.fr

BULLETIN D'ADHESION COMPLEMENTAIRE

RÉSEAU LOCAUX COMMERCIAUX

(à compléter pour les avocats déjà membres du réseau de l'AAMTI)

Je soussigné(e) Maître
Nom du Cabinet :
Du barreau de

souhaite devenir "membre avocat réseau locaux commerciaux" de l'AAMTI en complément de mon adhésion à l'association et m'engage à respecter la charte du réseau ainsi que le règlement de la cotisation proportionnelle calculée à hauteur de 2,5% de vos honoraires de résultat TTC :

Par exemple, pour un honoraire de résultat de 25.000€ TTC, cotisation proportionnelle TTC égale :

Montant total des honoraires de résultat TTC x 2.5 % =

$$25.000\text{€ TTC} \times 2.5 \% = \mathbf{625\text{€ TTC}}$$

Fait à :

le :

Signature :

Formulaire à retourner par courriel à : aamti@aamti.fr

ou par voie postale : AAMTI, 84 avenue de Villiers, 75017 Paris